

BROCHURE
GROUPES
2022

BAR-LE-DUC

Sud Meuse

tourisme-barleducsudmeuse.fr

Bienvenue à Bar-le-Duc et dans le Sud Meusien !



SOMMAIRE

SORTIES D'UNE JOURNÉE

- Bar-le-Duc en toute indiscretion page 4
- De Bar-Le-Duc la Ducale à Commercy la Royale page 5
- La Route Ligier Richier de Saint-Mihiel à Bar-le-Duc page 6
- Fer et pierre, de la matière à la réalisation page 7
- L'Argonne, un pays, une histoire page 8
- « Une journée pas comme les autres » page 9

VISITES GUIDÉES & ANIMATIONS

- Bar-le-Duc à la Renaissance ... page 10
- Bar-le-Duc à la Belle époque ... page 11
- De Ligny-en-Barrois à Gondrecourt-le-Château ... page 12
- Promenades & parcs d'exception page 13
- La Groseille page 14
- Pauses gourmandes page 15
- Le tourisme de mémoire ... page 16

OFFRE DÉJEUNERS & DÎNERS page 17



À votre service

Notre équipe de guides



Les Guides de l'Office de Tourisme

Nos engagements

- 1 • Vous bénéficiez d'un interlocuteur unique pour un service complet et personnalisé : prise en charge totale de l'organisation de la sortie ou du séjour de votre groupe de la réservation à la facturation.
- 2 • Vous accédez à la compétence de professionnels de terrain, spécialistes de leur territoire.
- 3 • Vous obtenez une réponse à votre demande dans un délai de 48 heures.
- 4 • Vous recevez une proposition de programme « à la carte » pour répondre au mieux aux besoins de votre groupe.
- 5 • Vous donnez votre avis sur la sortie dans un questionnaire de satisfaction (démarche Qualité).
- 6 • Vous bénéficiez d'une protection juridique et financière grâce à l'immatriculation APST et à la garantie de l'Office de Tourisme.

Venez l'esprit tranquille dans le Sud meusien !



Les conditions d'accueil des groupes continueront à être particulières en 2022 en raison des précautions à prendre suite à la pandémie de Covid-19.

Un accueil en toute sécurité

Face à la crise sanitaire, l'Office de Tourisme met tout en œuvre pour vous accueillir dans le respect des protocoles sanitaires :

- Contrôle des passes sanitaires
- Port du masque
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique
- Fourniture d'un kit d'accueil pour les guides et rappel des bonnes pratiques
- Nos prestataires et partenaires respectent et appliquent les protocoles sanitaires.

Ces dispositions sont susceptibles d'évoluer en fonction du contexte sanitaire : elles seront indiquées dans le contrat de prestations.

Nos services s'adressent aux personnes de plus de 18 ans et aux groupes de 20 personnes et plus : associations et clients autocaristes et agences de voyage. Aussi, si vous venez moins nombreux, en mini-groupe, en famille, entre amis, pour une réunion de travail, notre territoire se découvre autrement avec des visites et formules privées ou sur mesure.

Les prix affichés sont indicatifs et non contractuels et s'entendent TTC. Ils sont valables du 01/01 au 31/12/2022.

Infos devis et réservation

OFFICE DE TOURISME SUD MEUSE
7, rue Jeanne d'Arc
55000 BAR-LE-DUC
Tél. : 03 29 79 11 13
www.tourisme-barleduc-sudmeuse.fr
e-mail : accueil@tourisme-barleduc.fr

SERVICE RÉCEPTIF
Tél. 03 29 79 20 92
groupes@tourisme-barleduc.fr
N° siret : 79982975900031 - Code APE : 7990 Z
N° autorisation IM 055 14 00 01



BAR-LE-DUC

en toute indiscretion



DE BAR-LE-DUC la Ducale

À COMMERCY la Royale

De 10h00 à 11h30

Quartier Renaissance

Visite guidée

À proximité du château ducal, se développe le quartier résidentiel Renaissance. Constitué de demeures remarquables, celui-ci est un rare témoignage architectural de cette période en France. Un guide-conférencier vous fera découvrir les façades alignées, parfois richement décorées, des hôtels particuliers classés, place Saint-Pierre et Rue des Ducs-de-Bar. Il présentera également le pressoir seigneurial, le belvédère des Grangettes et les anciennes halles. Cette visite vous mènera jusqu'à l'église Saint-Etienne et ses trésors : Le Calvaire et le Monument au cœur, œuvres attribuées au sculpteur Ligier Richier.

De 12h00 à 14h00

Déjeuner dans l'une des bonnes adresses de la ville.

SUGGESTION : Pâté lorrain
Contrefilet et gratin dauphinois
Brie de Meaux sur salade
Forêt noire ou framboisier
(boissons non comprises).

De 14h30 à 16h00

Collège Gilles De Trèves

Visite guidée

Érigé par Gilles de Trèves, doyen de la collégiale Saint-Maxe, l'architecture du collège est typique du style lorrain du XVI^e siècle à la Renaissance. Afin d'offrir un enseignement de qualité aux jeunes du Barrois et de lutter contre les effets de la Réforme, en effet, il finance sa construction. Achievé en 1574, l'édifice est un lieu d'instruction jusqu'en 2002. Sous la voûte du porche, la devise du fondateur

rappelle : « que cette demeure reste debout jusqu'à ce que la fourmi ait bu les flots de la mer et que la tortue ait fait le tour de la terre ». Le guide-conférencier évoquera l'histoire, le style et les efforts importants de rénovation entrepris par la Ville sur le site et le jardin classés. Achievée en 2017, la phase extérieure de restauration rend à Bar-le-Duc l'un de ses plus beaux monuments.

De 16h00 à 17h00

Confiture de groseilles épépinées

Animation

L'entreprise Dutriez, qui produit et commercialise la confiture de groseilles "À la lorraine", vous reçoit dans un cadre convivial et vous fait découvrir cette confiture unique en son genre. Après la présentation par le biais d'un film de 10 min., vous dégusterez, à la petite cuillère, cette confiture sucrée aux couleurs d'un rubis et assisterez à une démonstration d'épépinage. Espace boutique avec nombreux produits du terroir.

Tarifs :

Groupe de 40 à 50 pers. : 35,00 €/pers. • Groupe de 30 à 39 pers. : 37,00 €/pers. • Groupe de 20 à 29 pers. : 42,00 €/pers.

Le prix comprend : les visites guidées, l'animation Confiture, le déjeuner 3 plats + fromage.

Le prix ne comprend pas : les boissons, le déplacement avec vos véhicules ou votre autocar, les frais et extras, les dépenses personnelles.

De 9h30 à 10h30

Quartier Renaissance de Bar-le-Duc

Visite guidée

À Bar-le-Duc, à proximité du château ducal, se développe le quartier résidentiel Renaissance. Constitué de demeures remarquables, celui-ci est un rare témoignage architectural de cette période en France. Un guide-conférencier vous fera découvrir les façades alignées, parfois richement décorées, des hôtels particuliers classés, place Saint-Pierre et Rue des Ducs-de-Bar. Cette visite vous mènera jusqu'à l'église Saint-Etienne et ses trésors : Le Calvaire et le Transi, œuvres attribuées au sculpteur Ligier Richier.

De 10h30 à 11h30

Confiture de groseilles épépinées de Bar-le-Duc

Animation

L'entreprise Dutriez, qui produit et commercialise la confiture de groseilles "À la Lorraine", vous fera découvrir cette confiture unique en son genre. Après la projection d'un film de 10 minutes, vous dégusterez, à la petite cuillère, cette confiture sucrée aux couleurs d'un rubis et assisterez à une démonstration d'épépinage. Espace boutique avec nombreux produits du terroir.

De 12h00 à 14h00

Déjeuner dans l'une des bonnes tables du secteur.

SUGGESTION : Assiette de charcuterie
Pintade forestière et ses haricots verts
et frites maison
Salade et fromage sur plateau
Tarte aux quetsches
(boissons non comprises).

De 15h00 à 16h00

Autour du château royal de Commercy

Visite guidée

Visite guidée autour du château de Stanislas, résidence d'été du roi de Pologne, reconstruit par Germain Boffrand et Emmanuel Héré. Le château, précédé de son Fer à Cheval s'ouvrant sur une avenue qui conduit en droite ligne au massif forestier, est un des ensembles urbains les plus spectaculaires de l'Est de la France.

De 16h00 à 17h00

Madeleine de Commercy

Animation

Accueil chez le madeleiner Zins "la Boite à madeleines", pâtisseries de père en fils depuis trois générations qui perpétuent le savoir-faire de la fabrication artisanale. Depuis 1951, cette spécialité est composée de produits frais et à partir des principes de fabrication propres à la famille Zins. Découverte d'une production traditionnelle des madeleines, suivie d'une dégustation (boisson chaude et madeleines).

Tarifs :

Groupe de 40 à 50 pers. : 50,00 €/pers. • Groupe de 30 à 39 pers. : 51,00 €/pers. • Groupe de 20 à 29 pers. : 56,00 €/pers.

Le prix comprend : les visites guidées, les animations, le déjeuner 3 plats + fromage.

Le prix ne comprend pas : les boissons, le déplacement avec vos véhicules ou votre autocar, les frais et extras, les dépenses personnelles.



LA ROUTE LIGIER RICHIER de Saint-Mihiel à Bar-le-Duc



De 9h00 à 11h30
Saint-Mihiel :
3 œuvres inestimables
Visite guidée

La ville, labellisée Petite Cité de Caractère, est riche d'un passé religieux, judiciaire, intellectuel et artistique. En empruntant les rues du centre-ville, à pied, vous observerez des hôtels particuliers imposants de style Renaissance classés pour la plupart. Le guide-conférencier vous donnera les clés pour comprendre et apprécier des œuvres inestimables riches de contenu et de signification du sculpteur Ligier Richier (né à Saint-Mihiel vers 1500 – mort en 1567). Vous trouverez la Pâmoison de la Vierge à l'église Saint-Michel et la Mise au Tombeau à l'église Saint-Étienne. Outre la signification des statues, c'est la justesse anatomique et la finesse du drapé sur la pierre qui vous surprendront. Le réalisme est saisissant. Le guide vous expliquera également au Musée d'art sacré, le travail de restauration et la lecture iconographique de la statue représentant Sainte-Elisabeth redécouverte en 2016.

De 12h00 à 14h00

Déjeuner dans l'une des bonnes adresses du secteur

SUGGESTION :
Quiche lorraine
Fricassée de poulet
Muffins à la mirabelle
(boissons non comprises).

De 15h00 à 17h30
Bar-le-Duc :
2 œuvres magistrales
Visite guidée

La Route Ligier Richier se poursuit à Bar-le-Duc, Ville d'art et d'histoire, ancienne capitale des ducs de Bar et de Lorraine. Ligier Richier occupe à partir de 1530 la charge d'« imagier » du duc Antoine de Bar et de Lorraine. A Bar-le-Duc, il est notamment actif vers 1550 sur le chantier de la chapelle des Princes de la collégiale Saint-Maxe, détruite à la Révolution. L'église Saint-Etienne, en ville haute, renferme deux œuvres qui lui sont attribuées : le Calvaire en bois, ainsi que le Monument au cœur de René de Chalon ou Transi en pierre. L'impression de naturalisme et de vie est saisissante et révèle les connaissances anatomiques du sculpteur. Le guide-conférencier expliquera le procédé de traitement à la cire. Il reviendra aussi sur la place de ces sculptures dans l'histoire de l'art et la littérature, leur contexte de commande et de production, les liens qui existent avec d'autres œuvres de Ligier Richier ainsi que leurs modes techniques d'exécution.

Tarifs :

Groupe de 40 à 50 pers. : 40,00 €/pers. • Groupe de 30 à 39 pers. : 44,00 €/pers. • Groupe de 20 à 29 pers. : 54,00 €/pers.

Le prix comprend : les visites guidées, l'entrée du musée, le déjeuner 3 plats.

Le prix ne comprend pas : les boissons, le déplacement avec vos véhicules ou votre autocar, les frais et extras, les dépenses personnelles.

FER & PIERRE de la matière à la réalisation

De 10h00 à 12h00
Écurey Pôles d'Avenir
Visite guidée

L'ancienne fonderie d'art et d'ornement d'Écurey, à 4km de Montiers-sur-Saulx, a ré-ouvert ses portes en 2015 après une complète réhabilitation. Les bâtiments du XVIII^e siècle, témoins de l'ancienne abbaye cistercienne, et les anciens bâtiments industriels de la fonderie du XIX^e siècle abritent à présent le centre « Ecurey Pôles d'Avenir », lieu d'expérimentation et de formation autour du développement durable. Au cours d'un circuit, vous découvrirez l'ensemble des bâtiments, le magasin de modèles en fonte, ainsi que l'espace muséographique permanent et l'exposition du moment. Vous pourriez compléter la visite classique par une démonstration de coulée d'aluminium, une dégustation de produits à base d'orties ou encore une balade en voiture hippomobile. Le bar propose des produits locaux.

De 12h00 à 14h00

Déjeuner au restaurant Le Lion d'Or à Montiers-sur-Saulx

SUGGESTION : Pâté lorrain et salade
Blanquette de veau et riz pilaf
Fromage et ile flottante
(boissons non comprises).

Option 1

De 14h30 à 16h00
La pierre de Savonnières
Visite guidée

La visite guidée pédestre débute par la découverte commentée de la Carrière de Rival, située à la sortie de Brauvilliers. Elle est accessible de plain-pied. Des

bénévoles passionnés vous expliquent la formation de la pierre, le travail dans les carrières depuis l'époque Gallo-romaine jusqu'à nos jours, l'éclairage depuis les débuts de l'exploitation et enfin la culture du champignon de Paris en carrières souterraines. Puis, vous aurez rendez-vous à la Maison de la Pierre. Cet espace muséographique retrace l'épopée de la pierre de Savonnières à travers l'exposition de nombreux outils que les carriers utilisaient pour son extraction. Il présente des objets, des photographies, des vidéos et des expositions sur cette activité traditionnelle de la vallée.

ou Option 2

De 15h00 à 16h30
Metallurgic park
Visite guidée

La visite guidée des lieux dévoile les secrets de la métallurgie en Haute-Marne, du rayonnement de la fonte d'art à une activité industrielle stratégique. Le site de Dommartin-le-Franc de Metallurgic Park offre la découverte inédite d'un ancien site industriel parfaitement conservé et animé par une scénographie contemporaine.

Tarifs :

Groupe de 40 à 50 pers. : 35,00 €/pers. • Groupe de 30 à 39 pers. : 36,00 €/pers. • Groupe de 20 à 29 pers. : 37,00 €/pers.

Le prix comprend : les visites guidées, le déjeuner 3 plats + fromage.

Le prix ne comprend pas : les boissons, le déplacement avec vos véhicules ou votre autocar, les frais et extras, les dépenses personnelles.



L'ARGONNE

Un pays, une histoire



De 9h00 à 10h30

Sainte-Ménéhould, Petite Cité de Caractère

Visite guidée

L'Argonne marnaise s'offre à vous avec la visite guidée pédestre de la ville. Sainte-Ménéhould, ville natale de Dom Pérignon, inventeur du champagne, classée « Petite Cité de Caractère », se trouve à la lisière de la forêt d'Argonne. Le guide vous fera admirer l'hôtel de ville datant du XVIII^e siècle et les maisons anciennes en appareillage champenois (alternance de briques et de gaize), au cœur de la ville. Vous rejoindrez, par des chemins boisés, l'église gothique du XIII^e siècle, Notre Dame du Château, construite sur la Butte du Château. De là, le panorama donne une vue superbe sur la Ville basse.



De 10h30 à 11h30

Musée d'art & d'histoire

Visite guidée

Vous découvrirez enfin le Musée d'art et d'histoire, d'appellation Musée de France, situé en centre-ville dans un ancien hôtel particulier bâti en 1726. Il présente l'art de vivre au XVIII^e siècle. Il met en scène le Siècle des Lumières et une collection d'objets évoquant l'histoire de la ville.



De 12h00 à 14h00

Déjeuner dans l'une des bonnes adresses du secteur

SUGGESTION :

Assiette de charcuterie et crudités
Cuisse de canard confite
et légumes de saison
Tarte aux mirabelles
(boissons non comprises).

De 15h00 à 17h00

Beaulieu-en-Argonne, le plus beau village du département

Visite guidée

Entrée par l'Argonne meusienne avec Beaulieu-en-Argonne, village situé à l'extrême sud du massif argonnais, sur une butte-témoin constituée de gaize. Les maisons sont à ossature bois (ou pan de bois) avec un remplissage de chêne fendu et de torchis. Il subsiste à Beaulieu-en-Argonne les vestiges d'une abbaye bénédictine (pressoir monumental du XIII^e siècle, mur de soutènement), dont Saint-Rouin fut le fondateur. Depuis les années cinquante, une attention particulière est donnée au fleurissement du village. Labellisé 4 fleurs par le Comité National des Villes et Villages Fleuris, ce fleurissement évolue au fil du temps. Beaulieu-en-Argonne fait depuis quelques années de nombreux essais de plantations et enrichit ses collections de vivaces pour offrir aux yeux des habitants et des visiteurs des fleurs à regarder toute l'année.

Tarifs :

Groupe de 40 à 50 pers. : 52,00 €/pers. • Groupe de 30 à 39 pers. : 54,00 €/pers. • Groupe de 20 à 29 pers. : 58,00 €/pers.

Le prix comprend : les visites guidées, le déjeuner 3 plats.

Le prix ne comprend pas : les boissons, le déplacement avec vos véhicules ou votre autocar, les frais et extras, les dépenses personnelles.



UNE JOURNÉE

pas comme les autres

De 9h00 à 11h30

« Rando zen »

Randonnée commentée

C'est une sortie agréable depuis le jardin du collège Gilles de Trèves et autour des anciens jardins ouvriers de la ville que nous vous proposons. Le guide vous emmène sur des chemins et des sentiers. Celui des Genties offre une vue plongeante sur les remparts, le château, la Belle Porte et le collège Gilles de Trèves. Le guide vous surprendra avec la présence du château d'eau semi-enterré construit en 1886. Cette promenade, appréciée des Barisiens et des touristes, passe par le Banc de Guédonval. De là, un des plus beaux panoramas sur la Vallée de l'Ornain vous est donné. La ville jouera avec vous à cache-cache tout au long de cette portion du GR 14 ! Ce moment de détente sera couplé à des exercices de respiration : un sophrologue vous initiera au bien-être.

De 12h00 à 14h00

Déjeuner dans l'une des bonnes tables de la ville

SUGGESTION :

Terrine de campagne
Sauté de canard
Tarte de saison maison
(boissons non comprises).

De 14h00 à 16h00

La Sculpture pour le repos de l'âme

Visite guidée

La particularité du cimetière barisien est de présenter des monuments d'exception, artistiques et historiques, véritables reflets de la vie des habitants de la cité. En effet, de la simple dalle au plus majestueux des mausolées, les artistes ont su rendre visibles le désir d'espérance et l'aspiration au repos de l'esprit. Des tombes majeures y figurent, comme l'enclos de la famille Oudinot, le caveau des Dyckhoff, les monuments dits « Au pélican » ou encore « L'ange à la trompette ». Alors, que vous soyez une âme romantique, mélancolique ou simplement curieuse, notre guide-conférencier vous donne rendez-vous dans l'un des plus beaux cimetières civils de la Meuse.



Tarifs :

Groupe de 40 à 50 pers. : 39,00 €/pers. • Groupe de 30 à 39 pers. : 45,00 €/pers. • Groupe de 20 à 29 pers. : 57,00 €/pers.

Le prix comprend : la randonnée commentée, l'initiation sophrologie, la visite guidée, le déjeuner 3 plats.

Le prix ne comprend pas : les boissons, le déplacement avec vos véhicules ou votre autocar, les frais et extras, les dépenses personnelles.

BAR-LE-DUC à la Renaissance



**Le quartier
Renaissance**



**Le Musée barrois
musée hors les murs**



**Le collège
Gilles De Trèves**

À proximité du château ducal se développe un quartier résidentiel et commerçant, dit « quartier Renaissance » qui se caractérise par une grande cohérence architecturale. En effet, de la fin du XV^e siècle jusqu'en 1632, les ducs ont obligé les notables à résider en ville haute, ce qui a entraîné la construction d'un ensemble de demeures remarquable par son unité. Celui-ci constitue un rare témoignage d'architecture Renaissance en France. Un guide-conférencier vous fera découvrir, place Saint-Pierre et rue des Ducs-de-Bar, les façades d'hôtels particuliers classés dont le riche décor et la cohérence de l'alignement est à noter. Il présentera également un pressoir seigneurial, le belvédère des Grangettes ainsi que les anciennes halles. Cette visite vous mènera jusqu'à l'église Saint-Etienne où vous pourrez notamment découvrir des œuvres attribuées au grand sculpteur lorrain de la Renaissance, Ligier Richier : le *Calvaire* et le *Monument au cœur de René de Chalon*.

Durée de la visite : 1h30
Type de visite : à pied
Tarifs : groupe de de 20 à 29 pers. : 5,00 €/pers. • 30 à 39 pers. : 4,50 €/pers
• groupe de 40 à 55 pers. : 4,00 €/pers

Fondé en 1841, installé dans l'ancien château des ducs depuis 1974, le Musée barrois présente des collections variées, reflet de l'histoire du goût et du patrimoine local. Y sont mises en valeur des collections liées à la Renaissance, mais aussi des peintures et sculptures illustrant les différents courants artistiques du XVII^e au XIX^e siècle. Le parcours est complété par deux sections phares : l'archéologie et les arts extra-européens. Le Musée barrois a fermé ses portes en juin 2021 pour mener à bien le récolement de ses 30 000 œuvres. Des travaux seront ensuite engagés sur le bâtiment pour en faire un musée moderne, accueillant, pédagogique : un musée du XXI^e siècle, lieu de rencontre, de transmission et d'échanges. Pendant toute la durée du chantier des collections et des travaux, le Musée barrois poursuit ses missions de médiation auprès de tous les publics à travers des actions hors-les-murs.

Durée de la visite : 1h30
Animations, mise en ligne des collections et projets à la carte sont au programme. Retrouvez l'actualité sur le site internet de Meuse Grand Sud et les réseaux sociaux.
Tarif unique : de 10 à 50 pers. : 2,00 €/pers.

Construit en 1573-1574 par Gilles de Trèves, doyen de la collégiale Saint-Maxe, ce bâtiment est un exemple remarquable de l'architecture civile de la Renaissance dans le duché de Bar et de Lorraine. Montaigne, de passage à Bar-le-Duc en 1580, livre ses impressions dans son *Journal de voyage* en considérant le collège comme « la plus belle maison de ville qui soit en France ». Pensé pour offrir aux jeunes du Barrois un enseignement de qualité et pour lutter contre l'expansion de la Réforme protestante, ce lieu a conservé sa fonction éducative jusqu'en 2002. Sous la voûte du porche, les mots du fondateur résonnent à travers les siècles comme le souhait « que cette demeure reste debout jusqu'à ce la fourmi ait bu les flots de la mer et que la tortue ait fait le tour de la terre ». Le guide-conférencier évoquera l'histoire et l'architecture du collège, sa désaffectation et les récents travaux de restauration extérieurs sur le bâtiment et le jardin, tous deux classés monuments historiques.

Durée de la visite : 1h00
Visite des extérieurs : cour et jardin
Tarifs : groupe de de 20 à 29 pers. : 5,00 €/pers. • 30 à 39 pers. : 4,50 €/pers
• groupe de 40 à 55 pers. : 4,00 €/pers.

BAR-LE-DUC à la Belle Epoque



**L'ancien théâtre
des Bleus de Bar**



**Le château de
Marbeaumont**



**Les Archives
départementales**

En 1900, Claude-Marcel Mayeur, commerçant, passionné de théâtre, fait construire cet imposant bâtiment en béton armé qui fonctionnera jusqu'en 1970 où les mesures de sécurité d'accueil du grand public sont drastiques. Un centre d'entraînement de gymnastique s'installe sous les dorures jusqu'en 2002 ! En 2013, l'O.P.H. local lance un appel quant à l'avenir de ce patrimoine hors du commun. Trois amis d'enfance, originaires de la région, s'investissent dans un projet de sauvegarde. Pendant le chantier de restauration du « Théâtre des Bleus de Bar », la salle de spectacle conserve ses plus beaux atours afin de vous plonger dans cette grande aventure qui dure depuis plus de 3 ans. Sans les bénévoles, sans les entreprises, sans les partenaires, rien ne serait possible. Ce temps d'échanges et de rencontres reste une occasion inédite de faire un point d'étape sur les avancées importantes, l'histoire de l'édifice et son devenir !

Durée de la visite : 1h00
Période d'activité : mars à octobre
Capacité du groupe : de 5 à 20 pers.
Tarif unique : 5,00 €/pers.

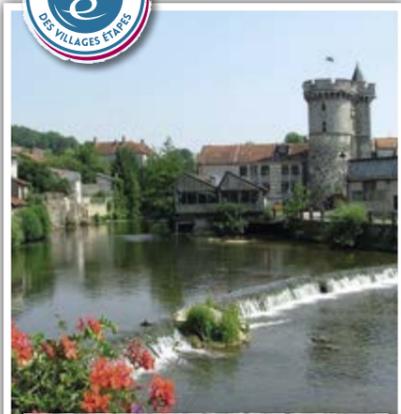
À la fin du XIX^e siècle, la famille des banquiers Varin-Bernier est très prospère. Paul commande la construction d'un « château » dans le quartier de Marbot et en fait la vitrine de la réussite de sa banque, en utilisant notamment des techniques et matériaux à la pointe du progrès et du confort moderne. La demeure est ainsi construite et décorée de 1903 à 1906 dans un style éclectique qui intègre des références à une grande diversité de styles : Renaissance française et italienne, Louis XIII mais aussi Louis XV, Louis XVI, Directoire et Empire. Cet éclectisme affirme la richesse et la puissance du commanditaire et inclut également le style novateur de l'époque très présent à Nancy, l'Art nouveau. Le parc à l'anglaise sert d'écrin à cette architecture fastueuse. À l'intérieur, le château a conservé son hall d'entrée, ses plafonds peints, des éléments de menuiserie et de ferronnerie richement ouvragés ainsi que la disposition générale des pièces habitées par la famille. L'édifice, réhabilité et reconverti, abrite depuis 1996 la médiathèque Jean Jeukens.

Durée de la visite : 2h00
Capacité du groupe : de 8 à 20 pers.
Tarif unique : 3,50 €/pers.

Créées à l'époque révolutionnaire pour sauvegarder les « titres acquis à la République », les Archives départementales sont depuis la loi du 26 octobre 1796 en perpétuel accroissement. Du sceau médiéval aux archives numériques, ce service du Département de la Meuse collecte, traite, conserve et valorise des fonds d'une grande richesse et d'une extrême variété. Lors d'une visite, les différentes facettes de cette institution qui constitue la mémoire écrite du département vous seront dévoilées : son bâtiment contemporain, le fonctionnement de sa salle de lecture, ses missions visant à faciliter l'accès aux documents administratifs ou à préserver les sources historiques d'hier et de demain, ainsi que quelques-uns de ses « trésors » !

Durée de la visite : 1h00 (visite) ou 1h30 (avec exposition)
Toute l'année, du lundi au vendredi
Visite du site et/ou exposition temporaire (les Abbayes en Meuse de juillet à octobre 2022).
Capacité de groupe : 12 pers.
Gratuit.

DE LIGNY-EN-BARROIS à Gondrecourt-le-Château



Ligny-en-Barrois
& ses fortifications

Pénétrez au cœur de la cité des Comtes de Luxembourg. Si le château a aujourd'hui disparu, le Chemin des Canons et la Tour Valéran sont visibles et accessibles. Vous comprendrez l'importance des fortifications médiévales restaurées et valorisées. En effet, vestige des fortifications de l'enceinte qui abritait le château des comtes, la Tour Valéran, haute de ses 22 mètres, demeure le plus important témoin architectural de la période médiévale. Le cheminement vous mènera jusqu'aux hôtels particuliers caractéristiques. A trois niveaux, construits en belle pierre de Savonnières, ils sont de dimensions imposantes et aux façades ouvragées. Vous noterez enfin le caractère industriel de la ville : Ligny-en-Barrois constitue le berceau historique d'Essilor, tandis que l'entreprise Daimler Buses-EvoBus France est connue pour la fabrique d'autobus de marque Mercedes.

Durée de la visite : 2h00
Capacité max. du groupe : 40 pers.
Tarifs : groupe de 20 à 29 pers. : 5,00 €/pers. • 30 à 39 pers. : 4,50 €/pers. • groupe de 40 à 55 pers. : 4,00 €/pers.
Lieu : à Ligny-en-Barrois, à 15 km de Bar-le-Duc.



Gondrecourt-le-Château
& le Musée Lorrain du Cheval

Au départ de la Carpière, la visite guidée promet une agréable balade de la Ville basse à la Ville haute en passant par les rives de l'Ornain. À quelques pas, l'église de la Nativité-de-la-Vierge, construite à partir du XI^e siècle et remaniée au fil du temps, vous dévoile des trésors classés Monument Historique. Les fortifications de la Ville haute ont subi le démantèlement ordonné par Richelieu, mais la tour ronde (XV^e siècle) a été épargnée. Celle-ci abrite les collections du Musée Lorrain du Cheval. Le guide vous présentera de nombreux objets consacrés à cet animal à travers différentes époques et destinés à divers usages. Passionnant !

Durée de la visite : 1h00
Capacité max. du groupe : de 10 à 15 pers. (30 maxi, groupe scindé)
Tarif : 2,00 €/pers.
Lieu : à Gondrecourt-le-Château, à 45 km de Bar-le-Duc.



Andra, Centre de Meuse-Haute-Marne
Laboratoire & espace technologique

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) a pour mission de concevoir et implanter un centre industriel de stockage géologique (Cigéo) pour des déchets radioactifs, dans une roche argileuse située à 500 m de profondeur. Avec un guide, le public découvre à l'Espace technologique les prototypes de machines et conteneurs qui illustrent le principe de stockage, ainsi que des maquettes. Puis, à l'écothèque, le public visite une exposition sur l'environnement local. Des animations scientifiques sont également proposées à certaines périodes.

Durée de la visite : de 2h00 à 2h30
Capacité du groupe : 48 pers.
Particularité de la visite : pièce d'identité demandée + pass sanitaire
Type de visite : à pied et transfert entre les 2 sites (500 m) avec les véhicules des visiteurs
Visite gratuite
Lieu : à Bure et à Saudron, à 40 km de Bar-le-Duc.



Parc et château de la Varenne

Édifié dans le plus pur style Renaissance, le château de La Varenne est sans doute le plus élégant de la Vallée de la Saulx. La demeure est privée (le vestibule classé et son plafond à caissons en pierre Renaissance). Le parc paysager mérite tout votre intérêt. En effet, sa conception répond aux principes en vigueur au XIX^e siècle : une prairie ponctuée de bosquets, ceinturée de boisements plus ou moins dense gravissant les coteaux de part et d'autre. Dans cette composition, depuis la terrasse à la française, s'étend un vaste tableau. La promenade, le long des allées, permet d'apprécier le château qui joue à cache-cache avec la végétation et des arbres remarquables. Elle offre aussi de beaux points de vue sur la Saulx et le pont d'Haironville (XVII^e siècle).

Période : de mai à octobre
Durée de la visite : de 1h00 à 1h30
Capacité du groupe : de 15 à 50 pers.
Tarif : 6,00 €/pers. (base 15).
Lieu : à Haironville, à 12 km de Bar-le-Duc.

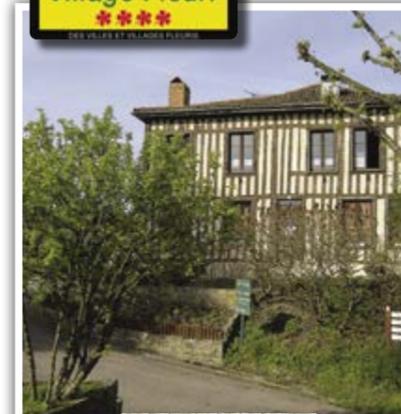
PROMENADES et parcs d'exception



Parc du château de la Grange aux Champs

Le parc est composé d'arbres séculaires et remarquables : sycomore bronze, hêtre pourpre, chêne fastigié, dont les couleurs se déclinent au fil de l'eau. Sous l'aile protectrice de Neptune et Amphitrite, guidés par les propriétaires, les bâtiments utiles à la vie du domaine vous seront dévoilés : un pressoir, un lavoir, un rucher, une pêcherie, une double-serre ou encore un pavillon de plaisance, parfois camouflés par les fabriques. Conservé dans la même famille, ce petit patrimoine vous réserve des surprises : il est aussi unique dans le Barrois !

Durée de la visite : de 1h00 à 1h30 (visite du parc).
Capacité du groupe : de 15 à 50 pers.
Tarif unique : 5,00 €/pers.
Lieu : à Nettancourt, à 20 km de Bar-le-Duc.



Beaulieu-en-Argonne

Beaulieu-en-Argonne est un village situé à l'extrême sud du massif argonnais, sur une butte-témoin constituée de gaize. Les maisons sont à pan de bois avec un remplissage de chêne fendu et de torchis. Les vestiges d'une abbaye bénédictine (pressoir monumental du XIII^e siècle, mur de soutènement), dont Saint-Rouin fut le fondateur, subsistent. Depuis les années cinquante, une attention particulière est donnée au fleurissement du village. Labellisé 4 fleurs par le Comité National des Villes et Villages Fleuris, ce fleurissement évolue au fil du temps. Beaulieu-en-Argonne fait depuis quelques années de nombreux essais de plantations et enrichit ses collections de vivaces pour offrir aux yeux des habitants et des visiteurs des fleurs à regarder toute l'année.

Durée de la visite : 2h00.
Période : d'avril à octobre.
Capacité du groupe : de 15 à 50 pers.
Tarifs : groupe de 20 à 29 pers. : 5,00 €/pers. • 30 à 39 pers. : 4,50 €/pers. • groupe de 40 à 55 pers. : 4,00 €/pers.
Lieu : à Beaulieu-en-Argonne, à 35 km de Bar-le-Duc.



LA GROSEILLE

Dans tous ses états !



À la Lorraine

Dans un cadre convivial, l'entreprise familiale Dutriez, sous l'enseigne "À La Lorraine", produit et commercialise la confiture de groseilles de Bar-Le-Duc à travers le monde entier. Aussi appelée le "Caviar de Bar", le fruit du groseillier, une fois épépiné à la plume d'oie, donne naissance, depuis six siècles, à cette confiture exceptionnelle... Après la présentation par le biais d'un film, vous dégusterez, à la petite cuillère, cette confiture sucrée aux couleurs d'un rubis et assisterez à une démonstration d'épépinage. Espace boutique avec nombreux produits du terroir.

+
DÉMONSTRATION D'ÉPÉPINAGE
1 animation + 1 expérience
vous pouvez essayer !

Durée de l'animation : 1h00
Capacité du groupe : de 1 à 60 pers.
Particularités : démonstration d'épépinage, vous pouvez essayer !
Tarif : de 20 à 29 pers. : 4,50 €/pers.
de 30 pers. à 60 pers. : 4,00 €/pers.

Les Fous de terroirs et de Perlé



Boutique des artisans Lorrains et fabrique de Perlé : le 30 avril 1988, dans un petit village de la Meuse, Philippe (postier de profession) concocta dans sa grange une boisson pétillante à base de groseille ... le Perlé était né ! Aujourd'hui et après quelques aménagements de l'atelier, on élabore traditionnellement ce breuvage alcoolisé (12° degrés de plaisir) à base de Mirabelle, Groseille, Griotte ou Framboise, d'eau et de sucre pour faciliter la création des fines bulles. Visite de l'atelier et dégustation avec modération (évidemment !) des dernières créations. Dans la boutique,

vous allez découvrir plus de 100 artisans lorrains issus de la richesse de nos terroirs pour leurs savoir-faire uniques et la qualité authentique de leurs produits.

Durée de l'animation : 1h00
Capacité du groupe : de 1 à 60 pers.
Particularités : visite guidée et dégustation gratuites
Visites : toute l'année, du lundi au dimanche, sur réservation
Lieu : à Void-Vacon, à 40 km de Bar-le-Duc.

PAUSES Gourmandes



Les Vergers de Cousances

Les Vergers de Cousances produisent des fruits biodynamiques, avec la mention Demeter et nature et progrès (pommes, poires, noix, caseilles, groseilles,...) mais aussi des jus, des nectars, des pétillants, des cidres, des compotes, des confitures et des sorbets. Depuis 1985/1986, le domaine arboricole, qui bénéficie d'un microclimat et d'un environnement favorable, demande un investissement important pour son entretien. Au cours de la visite guidée, Véronique et Philippe Prot vous expliqueront, avec humilité, le développement, sur le mode de culture biologique, de leur verger. Ces deux passionnés vous feront ensuite une dégustation de produits. Achats possibles au magasin étoffé (produits Vergers de Cousances et autres producteurs bio).

Capacité du groupe : de 5 à 50 pers. (maximum 100, en 2 groupes)
Durée : 1h00 ou 1h30
Tarif : Groupe de 20 à 49 pers. : 6,00 €/pers. • Groupe de 50 à 100 pers. : 5,50 €/pers.
Un + : dégustation possible en saison
Lieu : à Cousances, à 25 km de Bar-le-Duc
• Chaussures de marche recommandées.
• Prévoir 15 mn pour le magasin (achats) par tranche de 10 personnes.



Saveurs d'Ornain

La famille Guillaume fait revivre depuis quelques années la tradition de la culture de la fraise dans la vallée de l'Ornain. Thibaut Guillaume a développé une gamme de spécialités originales. Cette exploitation familiale produit et commerciale également un moelleux de framboises, un pétillant de fraises et un sirop de fraises issus des fruits sélectionnés et transformés sur place. Vous pouvez cueillir vous-même en saison : fraises, framboises et asperges blanches ! La visite guidée présente l'activité sur les sites de Revigny-Sur-Ornain et de Tronville-en-Barrois, suivie d'une dégustation. Achats possibles au magasin.

Capacité du groupe : de 1 à 60 pers.
Durée : 1h00 ou 1h30
Tarif : de 20 à 29 pers. : 5,40 €/pers. de 30 à 60 pers. : 3,90 €/pers.
Lieu : à Revigny-sur-Ornain, à 15 km de Bar-le-Duc
Période : de avril à octobre
Chaussures de marche recommandées.



La Boîte à Madeines

À la Boîte à Madeines règne un parfum alléchant : celui d'une douceur unique, LA Madeleine de Commercy ! Lors de l'animation, vous assisterez aux étapes de sa fabrication, suivie d'une dégustation. On doit cet espace dédié à la gourmandise (madeines maison et produits du terroir lorrain) à la famille Zins. Celle-ci, depuis trois générations, perpétue de père en fils la confection artisanale de la madeleine. En plus de la traditionnelle Madeleine de Commercy pur beurre, l'entreprise familiale propose ses spécialités maison. Dans leur composition, entrent uniquement des produits du terroir, sans conservateur, avec des dates de péremption n'excédant pas 4 semaines. Achats possibles au magasin.

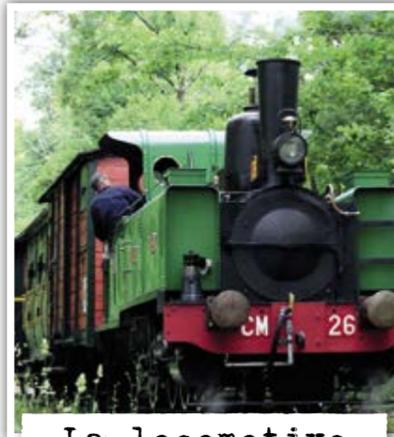
Capacité du groupe : de 20 à 60 pers.
Durée : 1h00
Tarif unique : 6,00 €/pers.
Lieu : à Commercy, à 35 km de Bar-le-Duc
Période : du mardi au samedi, toute l'année.

LE TOURISME de Mémoire



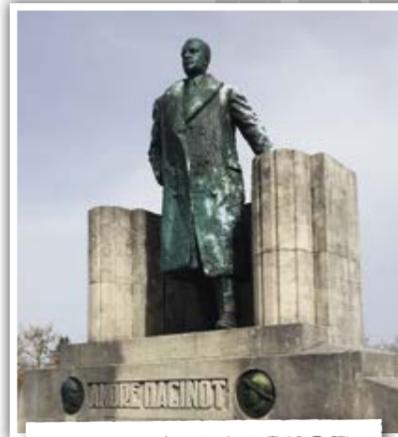
Bar-le-Duc

ville d'arrière-front



La locomotive

la Suzanne



André MAGINOT

d'un conflit à l'autre

Vous suivrez les pas du guide-conférencier dans le Bar-le-Duc de l'arrière-front. L'aide a été humaine et matérielle ; les édifices et les rues sont nombreux à témoigner de cet effort colossal. Écoles, collèges, lycées sont en effet réquisitionnés pour accueillir les blessés. La population et la Ville, soutenues par les pouvoirs publics, assurent le ravitaillement des hommes et, après le combat, leur repos et leur réconfort. Vous ferez ainsi plusieurs arrêts-visite. Les sujets seront variés : la noria, l'alimentation des soldats et de la population locale, les soins, les loisirs, les gares du Varinot et des Chemins de Fer de l'Est, le monument aux Morts, par exemple. Né à Bar-le-Duc, Raymond Poincaré, Président de la République pendant la Grande Guerre, inaugurerait d'ailleurs en 1922 la Borne Zéro de la Voie Sacrée.

Lors de la Bataille de Verdun, en février 1916, les fantassins français sont pris au piège lorsque des obus allemands isolent la ville et le front de Verdun. Le secours viendra de la route, future Voie Sacrée, et du chemin de fer, le Meusien, qui connaissent un trafic intense pour le ravitaillement des troupes et le rapatriement des blessés. L'animation est assurée par les bénévoles du Chemin de fer historique de la Voie Sacrée. Ils vous présenteront la locomotive « La Suzanne », qui a œuvré pendant le conflit, classée Monument Historique, sa restauration et sa mise en vapeur en 2021 sur son ancien tracé à la sortie de Bar-le-Duc. Trois décennies ont été nécessaires pour faire revivre ce monument. Billet en place assise dans l'un des wagons, le train à vapeur part pour 4,3 kilomètres jusqu'à la réplique de la baraque Adrian de 1914.

Au cœur de la ville de Revigny-sur-Ornain, trône fièrement une statue, celle de André Maginot disparu en 1932. Cet enfant du pays, homme politique, s'engage lorsque la première guerre mondiale éclate et sera blessé en 1914 sur le front à Verdun. Notre guide-conférencier évoquera avec vous cet homme de terrain, en Meuse, et aussi la vallée de l'Ornain verront leurs terres balayées par les batailles de la Marne et Verdun. À une période de paix, succèdera un nouveau conflit en 1939, des années sombres pour notre territoire. La vallée de la Saulx est témoin du passage meurtrier des Allemands. 86 habitants sont abattus à Mognéville, Couvonges, Beurey-sur-Saulx et Robert-Espagne en août 1944. Ces communes constituent la Vallée Martyre.

Durée du circuit : 2h30

Capacité du groupe : de 10 à 50 pers.

Type de visite : à pied de 5 km

Tarifs :

Groupe de 40 à 50 pers. : 6,00 €/pers.

• Groupe de 30 à 39 pers. : 8,00 €/pers.

• Groupe de 20 à 29 pers. : 11,00 €/pers.

Durée de l'animation : 3h00

Type de visite : voyage en train d'époque + exposés

Capacité du groupe : 100 personnes.

Tarifs :

10,00 €/pers. (base 100)

18,00 €/pers (base 50)

Le train peut être privatisé, devis sur demande

Durée du circuit : 3h00

Type de visite : avec votre autocar (sinon location, en supplément)

Capacité du groupe : de 10 à 55 pers.

Tarifs :

Groupe de 40 à 50 pers. : 9,00 €/pers.

• Groupe de 30 à 39 pers. : 10,00 €/pers.

• Groupe de 20 à 29 pers. : 11,00 €/pers.

Nos menus

Bar-le-Duc
Restaurant Frenchy's Dîner
Burger classic ou filet de poulet
Café gourmand
12,90 €/pers.

Montiers-sur-Saulx
Restaurant le Lion d'Or
Assortiment de crudités
Rôti de porc et légumes
Tarte aux fruits
13,40 €/pers.

Bar-le-Duc
Hôtel-Restaurant Bertrand
Crudités
Poulet rôti et frites maison
Brie de Meaux sur salade
Glace
13,50 €/pers.

Bar-le-Duc
Restaurant Frenchy's Dîner
Hampe de bœuf ou pavé de saumon
Café gourmand
14,90 €/pers.

Vassincourt
Restaurant d'application
Chez nous
EN SUGGESTION :
Crudités revisitées
avec un cheese-cake concombre,
aneth et fromage frais
Mousse de curry et mascarpone
avec une émulsion de mâche
Parmentier de joue de bœuf,
brunoise légumes
Salade et son fromage
Lemon curd, panna cota vanille et
son sablé aux biscuits
roses de Reims.
15,00 € / pers.

Bar-le-Duc
Hôtel-Restaurant Bertrand
Quiche lorraine
Rôti de porc, frites maison et
haricots verts
Brie de Meaux sur salade
Tarte à la mirabelle
16,00 €/pers.

Montiers-sur-Saulx
Restaurant le Lion d'Or
Salade et son croustillant
de Brie de Meaux
Bœuf bourguignon et purée
Chou pâtissier
16,00 €/pers.

Ligny-en-Barrois
Restaurant aux Délices des mets
Formule du jour : entrée, plat
(viande ou poisson),
dessert (deux au choix)
17,00 €/pers.

33 MENUS au choix !

Ligny-en-Barrois
Restaurant aux Délices des mets
Crudités / charcuteries ou pâté
lorrain - salade, Suprême de volaille
Tarte myrtilles
ou crème brûlée maison
17,00 €/pers.

Bar-le-Duc
Restaurant Comptoir
de Maître Kanter
Terrine de campagne
Sauté de canard
Tarte de saison maison
17,90 €/pers.

Montiers-sur-Saulx
Restaurant le Lion d'Or
Pâté lorrain et salade
Blanquette de veau et riz pilaf
Fromage et île flottante
18,00 € / pers.

Ligny-en-Barrois
Restaurant aux Délices des mets
Tourte lorraine et sa verdure
Roti de porc sauce aux groseilles
Tarte à la mirabelle
19,00 €/pers.

Bure-Saudron
Hôtel-Restaurant Le Bindeuil
Menu sympa entrée/plat ou plat/
dessert
19,50 €/pers.

Bar-le-Duc
Hôtel-Restaurant Bertrand
Crudités assorties, Potée lorraine
Salade et fromage
Tarte aux mirabelles
19,50 €/pers.

Bar-le-Duc
Hôtel-Restaurant Bertrand
Charcuterie garnie
Salade, Fromage sur plateau
Tarte aux pommes
19,50 €/pers.

Bar-le-Duc
Restaurant Comptoir
de Maître Kanter
Quiche lorraine
Fricassée de poulet
Muffin à la mirabelle
19,90 €/pers.

Void-Vacon
Restaurant du Château
Flute de perlé (offerte)
Assiette de charcuteries lorraines
Tourte lorraine
Tartelette mirabelles, Café
20,00 €/pers.

Bar-le-Duc
Hôtel-Restaurant Bertrand
Pâté lorrain, Contrefilet et gratin
dauphinois, Brie de Meaux sur
salade, Forêt noire ou Framboisier
20,00 €/pers.

Ligny-en-Barrois
Restaurant aux Délices des mets
Assiette lorraine : terrine maison /
fuseau lorrain / brie chaud sur pain
spécial, Roti de veau Orloff
Coupe lorraine et sa glace Mirabelle
22,00 €/pers.

Ligny-en-Barrois
Restaurant aux Délices des mets
Duo des Délices
Pièce de veau sauce aux giroldes
Nougat glacé
22,00 €/pers.

Bar-le-Duc
Restaurant Comptoir
de Maître Kanter
Salade de gésiers
Faux filet
Farandole de dessert
22,90 €/pers.

Bar-le-Duc
Hôtel-Restaurant Bertrand
Asperges sauce mayonnaise
Gigot d'agneau, flageolets, haricots
verts et frites maison
Brie de Meaux sur salade
Vacherin
24,00 €/pers.

Bure-Saudron
Hôtel-Restaurant Le Bindeuil
Formule 3 plats au choix
selon la saison et l'arrivage
24,00 €/pers.

Bar-le-Duc
Restaurant Comptoir
de Maître Kanter
Foie gras et confiture d'oignons
Mignon de veau aux giroldes
Profiteroles
25,90 €/pers.

Bar-le-Duc
Restaurant la Meuse
Gourmande
EN SUGGESTION :
1 kir, Le pressé de fromage frais
et légumes confits, Tapenade verte
et salade au balsamique
Le veau mijoté aux artichauts
et galettes de polenta
Le biscuit aux madeleines
et pommes confites au miel
1 verre de vin, 1 café
30,00 €/pers.

Bar-le-Duc
Restaurant la Meuse
Gourmande
EN SUGGESTION :
1 kir, Salade tiède de poireaux,
œufs pochés et parmesan,
façon salade César
Pavé de saumon rôti,
tajine de légumes aux épices
et graines de semoule
Tiramisu... meusien
1 verre de vin, 1 café
30,00 €/pers.

Bar-le-Duc
Restaurant O club gourmand
1/2gaufre au saumon
et sa crème aux herbes,
Suprême de volaille
et ses 3 garnitures,
Brioche perdue et sa glace caramel,
1 verre de vin avec le plat et 1 café
30,00 €/pers.

Void-Vacon
Restaurant du Château
Quiche lorraine
Sauté de porc au Brie de Meaux
Madeines façon profiteroles
31,40 €/pers.

Void-Vacon
Restaurant du Château
Assiette de charcuteries lorraines
Mitonnée de porc Mirabelles
Tartelette Myrtilles,
boule de glace bio
31,85 €/pers.

Bar-le-Duc
Restaurant Le Monaco
Entrée à partir de 9,90 €
Plat à partir de 16,90 €
Dessert à partir de 5,90 €
Menu à l'ardoise à partir de 32,70 €

Bar-le-Duc
Hôtel-Restaurant Bertrand
Foie gras, Fruits de mer en coquilles
Filet de bœuf, haricots verts et frites
maison, Salade et fromage
Vacherin
35,00 €/pers.

Varney
Auberge du Val d'Ornain
Cocktail de bienvenue
Et sa mise en bouche
Paëlla royale
Soufflé à la mirabelle
1 bouteille De Sangre de Toro
pour 4 pers., 1 café
35,00 €/pers.

Void-Vacon
Restaurant du Château
Foie gras meusien
Caille des Gourmets aux morilles
Macarons glacés à la mirabelle
48,85 €/pers.

Pause
gourmande
ou goûter!

Bar-le-Duc
Entreprise Dutriez
1 madeleine Royale
avec confiture de mirabelle
+ 1 verre de Groseille*
7,00 €/pers.

Beaulieu-en-Argonne
Le 4H des artistes
1 part de gâteau fait maison
+ 1 café, 1 thé ou 1 chocolat
4,00 €/pers.

Rumont
Les Terrines du Barrois
1 tartine de confiture ou de
terrine + 1 jus de fruits de Meuse
2,00 €/pers.



ARTICLE 1 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les présentes conditions générales de vente sont valables à compter du 27 mars 2021 et sont applicables sauf convention particulière. La réservation de l'une des prestations de services touristiques (hébergements, transports, séjours, visites guidées, billetterie...) proposés par l'Office de Tourisme Sud Meuse implique l'acceptation sans réserve des dispositions de nos conditions générales de vente (C.G.V.). Celles-ci sont disponibles sur simple demande en version papier ou consultables et téléchargeables sur le site internet : www.tourisme-barleducsudmeuse.fr/conditions-generales-de-vente.

Conformément à l'article R211.4 du Code du Tourisme, les présentes conditions générales de ventes ont vocation à informer les clients de l'Office de Tourisme Sud Meuse (Office de Tourisme – Catégorie II) préalablement à la signature du contrat, d'informations prévues audit article précité.

Conformément à l'article L211.9 du Code du Tourisme, ces informations précontractuelles feront partie intégrante du contrat et ne pourront être modifiées que dans le cadre d'un accord expressément convenu entre les parties. Ces C.G.V. pourront être modifiées et mises à jour par l'Office de Tourisme à tout moment. Les C.G.V. applicables sont celles en vigueur au moment de la réservation.

ARTICLE 2 – FORMATION DU CONTRAT

La réservation des prestations proposées par l'Office de Tourisme peut être effectuée sur place, soit à l'accueil de l'Office de Tourisme ou du Bureau d'Information Touristique de Ligny-en-Barrois, soit par mail auprès du Service Réceptif (groupes@tourisme-barleduc.fr), soit via le formulaire du site Internet : www.tourisme-barleducsudmeuse.fr.

La réservation peut se faire par courrier à l'Office de Tourisme Sud Meuse – Service Réceptif – 7, Rue Jeanne d'Arc – 55000 BAR LE DUC.

Le Service Réceptif de l'Office de Tourisme transmet au client une proposition. Acceptée, suivra un contrat de prestations. Celui-ci ne sera considéré comme définitif qu'à réception du contrat complété, daté et signé, et accompagné d'un acompte de 30 % du montant total des prestations choisies. Les éléments du contrat ou proposition relatifs aux demandes particulières du client prévalent à celles figurant sur les présentes C.G.V. sans préjudice des textes en vigueur.

Le solde est à régler à réception de la facture à l'issu de la venue du groupe.

Dans le cas d'une réservation à moins de 21 jours de la date de séjour et/ou de l'activité, le paiement de(s) prestation(s) sera total et immédiat.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE RÉALISATION DES PRESTATIONS

La brochure groupes de l'Office de Tourisme s'adresse aux adultes de plus de 18 ans. Le client doit s'assurer que chaque participant possède les capacités physiques et mentales pour participer aux activités composant la prestation, ce qui est expressément accepté par le client.

Les animaux domestiques ne sont pas acceptés dans tous les lieux conformément aux dispositions législatives en vigueur. Dans la mesure du possible, le site Internet de l'Office de Tourisme indique les lieux où sont refusés les animaux de compagnie, et il est conseillé de contacter l'Office de Tourisme par téléphone pour toutes informations précises complémentaires.

3.1 Billetterie (sites partenaires, activités culturelles et de loisirs ...)

Certaines activités destinées aux Individuels

sont accessibles au public des Groupes via la billetterie de l'Office de Tourisme. Les billets sont remis directement au client après chaque vente réalisée au comptoir de l'Office de Tourisme (et/ou du Bureau d'Information Touristique de Ligny-en-Barrois) ou par carte bancaire par téléphone. Les billets sont envoyés par courrier ou par e-mail. Le tarif appliqué dans ce cas peut être le tarif individuel et le paiement est immédiat sauf pour une collectivité.

Les billets sont valables pour les événements et les activités qui les concernent (le cas échéant à la date et à l'heure du début de la prestation) et enfin aux conditions figurant dans les supports de communication, propres aux billetteries et aux services touristiques, mis à la disposition des clients.

Pour l'ensemble des prestations, elles peuvent être annulées en vue de mauvaises conditions météorologiques ou dans le cas de circonstances exceptionnelles et inévitables (remplaçant le terme cas de force majeure : arrêté préfectoral, guide malade ou accidenté) – dans ce cas il vous sera restitué le montant versé sans pour cela prétendre à une quelconque indemnisation. Pour toute prestation le nécessitant, les participants devront se présenter sur le lieu de rendez-vous 15 minutes avant le début de la prestation. En cas de retard d'un participant, la prestation commencera tout de même à l'heure prévue. Chaque participant doit se conformer aux règles de sécurité et suivre les conseils de l'animateur. Il faudra être muni de papier d'identité pour les visites d'entreprise sans qu'il accède est interdit. Pour les activités de plein air, les participants devront avoir les équipements adaptés (chaussures, vêtements...) aux conditions météorologiques du jour.

3.2 Packages/Forfaits touristiques

3.2.1 / Dispositions pour la clientèle « Groupes »
Sauf dispositions contraires spécifiques convenues avec l'Office de Tourisme, le lieu de rendez-vous est indiqué dans les bons d'échanges envoyés au client, et rappelé dans le contrat. Sauf indication contraire, la taille maximale des groupes pour les visites guidées est de 50 personnes. Au-delà de ce seuil, la présence d'un 2ème guide est obligatoire. Le client est au préalable informé du coût supplémentaire.

Les informations concernant les menus et les restaurants compris dans la prestation sont indiqués à titre indicatif. Des menus, de qualité équivalente, dans des restaurants différents pourront être substitués le jour de la prestation, ce qui est expressément accepté par le client. En tout état de cause, il sera proposé un menu unique pour l'ensemble des participants. Pour les groupes et selon le type de visite ou d'activité et sur demande, un accompagnateur de l'Office peut être inclus dans la prestation (renseignement auprès de l'Office pour la tarification). Sauf indication particulière, la présence d'un accompagnateur est en option.

3.2.2 / Pour les activités culturelles et de loisirs
Pour toute activité, le contrat est établi pour un nombre bien défini de participants. Si le nombre de participants dépasse la capacité de l'activité, le prestataire d'activités peut refuser les clients supplémentaires, le contrat étant alors réputé rompu du fait du client. Dans ce cas, le montant de la prestation reste acquis au vendeur.

Pour certaines activités, le prestataire met à disposition les équipements obligatoires. Le lieu de rendez-vous est indiqué sur les supports de communication de l'Office de Tourisme (site internet et flyers) et sera rappelé au client lors de la réservation.

Nous pouvons être contraints d'annuler une visite guidée ou une formule si le nombre minimum de participants n'est pas atteint, le client en est informé lors de son inscription. Cette information sera précisée sur l'ensemble des supports de communication (fiche pratique de la visite, flyer et site Internet). Cette décision vous sera communiquée au plus tard 21 jours avant la date.

3.2.2 / Pour l'hébergement

Les prestations d'hébergements, incluses ou pas dans un forfait, sont calculées en nombre de nuits (nuitées). Les services touristiques

inclus dans le forfait sont précisés sur la fiche produit de notre site Internet ou nos différentes brochures pour chacune des prestations.

Dans le cas d'une réservation d'un hébergement, nous vous conseillons vivement de prévenir directement l'hôtelier de votre heure d'arrivée. Certains établissements hôteliers ne disposent pas d'accueil de nuit, merci de prendre vos précautions. Pour toute forme d'hébergement, le contrat est établi pour une capacité d'hébergement maximum. Si le nombre de participants dépasse la capacité d'accueil, le prestataire peut refuser les clients supplémentaires, le contrat étant alors réputé rompu du fait du client. Dans ce cas, le montant de la prestation reste acquis au vendeur.

3.2.4 Bon(s) d'échange(s)

Dès la réservation confirmée et environ 1 semaine avant la prestation, l'Office de Tourisme adresse au client et au(x) prestataire(s) le(s) bon(s) d'échange, nominatif(s) et non cessible(s). Le client devra le(s) remettre lors de son passage chez chaque prestataire. Le client et le(s) prestataire(s) y retrouveront chaque prestation réservée, la date d'excursion ou de séjour ainsi que le(s) lieu(x) de rendez-vous fixé(s) au préalable par l'Office de Tourisme, et les coordonnées téléphoniques respectives.

En cas d'arrivée tardive, le client doit prévenir directement le(s) prestataire(s) figurant sur le bon d'échange. Les prestations non consommées au titre de ce retard restent dues et ne peuvent donner lieu à aucun remboursement.

3.2 Packages/Forfaits touristiques

Pour toute activité, le contrat est établi pour un nombre bien défini de participants. Si le nombre de participants dépasse la capacité de l'activité, le prestataire d'activités peut refuser les clients supplémentaires, le contrat étant alors réputé rompu du fait du client. Dans ce cas, le montant de la prestation reste acquis au vendeur.

Pour certaines activités, le prestataire met à disposition les équipements obligatoires. Le lieu de rendez-vous est indiqué sur les supports de communication de l'Office de Tourisme (site internet et flyers) et sera rappelé au client lors de la réservation.

Nous pouvons être contraints d'annuler une visite si le nombre minimum de participants n'est pas atteint. Cette information sera précisée sur le contrat de prestations. Cette décision vous sera communiquée au plus tard 21 jours avant la date de la visite initialement prévue. Certaines prestataires ou partenaires demandant à l'Office de Tourisme de lui remettre la liste des participants (soit 1 nom, 1 prénom, code postal et commune du lieu de résidence, parfois un email ou un N° de téléphone) pour des raisons de contrôle pour un accès en toute sécurité sur leurs sites. Information à fournir strictement qui peut remettre en cause la prestation, ce que le client doit accepter.

L'Office de Tourisme se réserve le droit de compléter et/ou de modifier et/ou de cesser leur diffusion à sa seule discrétion et à tout moment. En cas d'arrêt de commercialisation d'une des prestations avant la fin de sa date de validité, l'Office de Tourisme proposera au bénéficiaire un système d'échange.

ARTICLE 4 – PRIX

Tous les prix sont affichés en euros TTC et par personne (sauf les tarifs forfaitaires des visites guidées et de certaines prestations). Ils sont prévus service compris, nets de commission. Dans le cadre de forfaits touristiques, les tarifs comprennent les prestations mentionnées dans le contrat.

Le tarif des hébergements proposés par l'Office de Tourisme est le tarif public des hébergeurs. Le tarif exigé par l'hébergeur ne peut en aucun cas différer de celui annoncé par l'Office de Tourisme.

Sauf stipulation contraire dans un descriptif d'une prestation confirmée dans le contrat, ne sont pas compris dans le prix : le mode de transport, et les dépenses à caractère personnel, les assurances, les prestations facultatives ou optionnelles non incluses dans le descriptif de la prestation, et le cas échéant la taxe de séjour

qui sera à régler directement à l'hébergeur, en fonction du nombre de personnes et de nuits, suivant le barème tarifaire en vigueur sur notre territoire.

Les majorations de prix sont possibles uniquement si elles sont la conséquence directe d'une évolution du prix du transport de passagers résultant du coût du carburant ou d'autres sources d'énergie. L'Office de Tourisme justifiera de la révision des prix au client sur un support durable, au plus tard 20 jours avant le début de la prestation.

ARTICLE 5 – PAIEMENT

Toute inscription fait l'objet du paiement de la totalité de la prestation ou du versement d'un acompte intervenant 21 jours avant le début de la prestation selon le type de prestation souscrite comme indiqué sur nos supports et sur le contrat. Le solde est à régler à réception de la facture à l'issu de la venue du groupe. Dans le cas d'une réservation à moins de 21 jours de la date de séjour et/ou de l'activité, le paiement de(s) prestation(s) sera total et immédiat..

Le paiement s'effectue selon le type de réservation :

- En espèces : en euros uniquement, dans les bureaux de l'Office de Tourisme dans la limite prévue par les articles L112-6 et D112-3 du Code Monétaire et Financier,
- Par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de : Office de Tourisme Sud Meuse (la photocopie du passeport ou de la carte nationale d'identité pourra être demandée),
- Par carte bancaire : dans les bureaux de l'Office de Tourisme, par téléphone en vente à distance (V.A.D.)
- A compléter : Par virement bancaire : IBAN FR76 1470 7000 2131 2216 4180 104 – Code BIC : CCBPFRPPMTZ.

L'Office de Tourisme remet au client individuel billet et ticket de caisse (justificatif de paiement) quant au client groupe, la facture acquittée lui est parvenue lors du paiement du solde. Le non règlement du solde dans les conditions ci-dessus énoncées entraîne l'annulation du contrat.

ARTICLE 6 – RETRACTION

Le droit de rétractation de 14 jours ne s'applique pas aux prestations d'hébergement, de transport, de restauration, de loisirs (billetteries, visites guidées...) qui sont fournis à une date ou à une période déterminée en application de l'article L.121-21-8, 12° du Code de la consommation.

ARTICLE 7 – CONDITIONS D'ANNULATION

Les dispositions du 7.1 à 7.3. ne s'appliquent pas, lorsqu'est conclu un accord amiable ou contractuel entre les parties.

7.1 Annulation – Groupes

Conformément à l'article L. 211-14, I du Code du Tourisme, le client peut résoudre le contrat à tout moment avant le début de la prestation, moyennant de respecter la procédure et les conditions de remboursement suivants :

Toute annulation partielle ou totale doit être notifiée par courriel à groupes@tourisme-barleduc.fr ou par lettre recommandée avec accusé de réception à Office de Tourisme Sud Meuse 7, Rue Jeanne d'Arc - 55000 Bar-le-Duc.

L'annulation des services touristiques à l'unité, les frais de résolution / annulation sont établis comme suit :

- Plus de 30 jours à 11 jours : 50% du montant total dû,
 - Du 10^{ème} au jour même : le montant total dû.
- En cas de non-présentation du client, le jour même, le client devra régler la somme totale due. Une annulation partielle correspond à une réduction d'un des éléments de la prestation. La règle du prorata sera appliquée sur la base des modalités de dédommagement prévues ci-dessus.

7.2.2 Pour les packages/forfaits touristiques (hébergements, activités culturelles et de loisirs)
L'Office de Tourisme appliquera de plein droit au client des pénalités, dans les conditions ci-après

fixées sauf conditions particulières précisées dans le descriptif de l'établissement et sur la confirmation de réservation.

En cas d'annulation totale ou partielle par le client intervenant (l'heure prise en compte est fixée à 12h00 le jour prévu de l'arrivée) :

- Plus de 30 jours à 11 jours : 50% du montant total dû,
- Du 10^{ème} au jour même : le montant total dû.

7.3 Du fait de l'Office de Tourisme

Conformément à l'article L. 211-14, III du Code du Tourisme, l'Office de Tourisme peut résoudre le contrat et rembourser intégralement le client des paiements effectués, sans qu'il y ait lieu à une indemnisation supplémentaire, si :

1. Le nombre de personnes inscrites pour le service touristique ou le forfait est inférieur au nombre minimal indiqué dans le contrat et que le l'Office de Tourisme notifie la résolution du contrat au client dans le délai fixé par le contrat, et au plus tard :
 - 20 jours avant le début de la prestation dans le cas où sa durée dépasse 6 jours,
 - 7 jours avant le début de la prestation dans le cas où sa durée est de 2 à 6 jours,
 - 48 heures avant le début de la prestation dans le cas où sa durée est inférieure à 2 jours. Cf délais légaux

2. Autres cas d'annulation par l'Office de Tourisme : lorsqu'avant le début de la prestation, l'Office de Tourisme annule la prestation, le client, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement et sans pénalité de la somme versée. Il recevra en outre une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

3. Les conditions d'accueil des groupes continueront à être particulières en 2022 en raison des précautions due à la pandémie de Covid-19. Face à la crise sanitaire, l'Office de Tourisme met tout en oeuvre pour vous accueillir dans le respect des protocoles sanitaires :

- Jauge limitée (avec possibilité de scinder le groupe)
- Port du masque
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique
- Fourniture d'un kit d'accueil pour les guides et rappel des bonnes pratiques
- Nos prestataires partenaires respectent et appliquent les protocoles sanitaires. Ces dispositions sont susceptibles d'évoluer en fonction du contexte sanitaire.

7.4 Cas de circonstances exceptionnelles et inévitables

Le terme « circonstances exceptionnelles et inévitables » remplace celui de Cas de force majeure.

Le client et l'Office de Tourisme ont le droit de résoudre le contrat avant le début de la prestation sans payer de frais de résolution lorsque qu'une annulation ou une modification est imposée par un cas de circonstances exceptionnelles et inévitables, tel que – à titre indicatif mais non limitatif – la survenue d'un cataclysme naturel, d'un conflit armé, d'un conflit du travail, d'une injonction impérative des pouvoirs publics, d'une perturbation des transports, d'un accident d'exploitation – c'est-à-dire de l'occurrence d'un événement imprévisible, indépendant de la volonté et qu'il est impossible de surmonter malgré les efforts pour y résister.

La partie qui invoque les circonstances exceptionnelles et inévitables liées à un événement précité doit le notifier à l'autre partie par tous les moyens d'une manière claire, compréhensible et apparente sur un support durable dans les plus brefs délais. Les parties pourront se concerter, dans la mesure du possible avant la prestation, pour examiner de bonne foi si le contrat doit se poursuivre ou prendre fin. La partie lésée par la non-exécution de l'obligation empêchée par l'événement en cause aura le droit d'annuler la prestation sans préjudice. En application de l'article 1148 du Code civil il n'y aura lieu à aucun dommage et intérêt.

7.5 Remboursement pour annulation

En cas d'annulation et conformément aux termes de l'article R221-10 du Code du Tourisme, l'Office de Tourisme procédera aux remboursements

requis en vertu des II et III de l'article L. 211-14 ou, au titre du I de l'article L. 211-14, rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom moins les frais de résolution appropriés. Ces remboursements au profit du voyageur sont effectués dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans les 14 jours au plus tard après la résolution du contrat. En cas d'interruption du séjour par le client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

ARTICLE 8 – MODIFICATION

8.1 Modification du fait du client

Toute demande de modification avant réception de la facture et édition des bons d'échange devra parvenir impérativement par e-mail à groupes@tourisme-barleduc.fr. Une confirmation de la demande de modification et accord éventuel de l'Office de Tourisme, assorti des possibles ajustements tarifaires en découlant, seront transmis en retour par e-mail au client. Chaque demande étant traitée de façon personnalisée, l'Office de Tourisme est à la disposition du client pour étudier toutes modifications contractuelles ou toutes demandes de prestations complémentaires. Toute modification des prestations sur place par le client ne pourra donner lieu à remboursement par l'Office de Tourisme, de même que toute prestation non consommée.

8.2 Modification du fait de l'Office de Tourisme

Conformément à l'article L211-13 du Code du Tourisme, l'Office de Tourisme peut, avant le début de la prestation, modifier unilatéralement les clauses du contrat autres que le prix conformément à l'article L211-12 du Code du Tourisme, dans les conditions et selon les modalités prévues à l'article L211-13 du Code du Tourisme. La modification unilatérale de l'Office de Tourisme sera possible sans opposition du client si elle est mineure, prévue dans le contrat (conditions climatologiques, quantité de participants, disponibilités du prestataire selon son activité artisanale, ou agricole...) ET que le client en est informé le plus rapidement possible de manière claire et écrite.

Pour les modifications majeures, ou qui entraînent une hausse de prix de 8%, le client sera informé le plus rapidement possible de manière claire et écrite sur les conséquences de la modification sur le prix du séjour, et lui permettre de donner son opinion et les conséquences d'une absence de réponse dans ce délai, il lui sera indiqué l'éventuelle prestation de remplacement, ainsi que son prix éventuel. Lorsque les modifications du contrat ou la prestation de substitution entraînent une baisse de qualité du voyage ou du séjour ou de son coût, le client a droit à une réduction de prix adéquate.

Si le contrat est résolu et le client n'accepte pas d'autre prestation, l'Office de Tourisme rembourse tous les paiements effectués par le client dans les meilleurs délais et en tout état de cause au plus tard 14 jours après la résolution du contrat, sans préjudice d'un dédommagement en application de l'article L. 211-17 du Code du Tourisme.

ARTICLE 9 – RETARD / DEPASSEMENT D'HORAIRE

Lorsqu'une prestation précise un horaire et un lieu précis de début de prestation, en cas de retard du client, ce dernier doit prévenir l'Office de Tourisme dans les plus brefs délais par téléphone au 03 29 79 11 13 aux horaires d'ouverture ou appeler la personne figurant sur le bon d'échange correspondant à la prestation.

ARTICLE 10 – CESSION DU CONTRAT

Conformément aux articles L211-11 et R211-7 du Code du Tourisme, le client peut, tant que le contrat n'a produit aucun effet, au plus tard 7 jours avant le début de la prestation et par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception, informer l'Office de Tourisme de la cession du contrat à une autre personne qui satisfait à toutes les conditions applicables à ce contrat et qui remplit les mêmes conditions que le client initial pour effectuer la prestation.

En cas de cession, le client et le cessionnaire seront solidairement responsables du paiement du solde du prix ainsi que des frais, redevances ou autres coûts supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession. L'Office de Tourisme informera des coûts réels de la cession, lesquels ne devront pas être déraisonnables ni excéder le coût effectivement supporté par l'Office de Tourisme du fait de la cession du contrat..

ARTICLE 11 – RESPONSABILITE

L'Office de Tourisme Sud Meuse est l'unique interlocuteur du client et répond devant lui de l'exécution des prestations commandées et des obligations découlant des présentes conditions générales de vente. Il est responsable de plein droit de l'exécution des services prévus au contrat, que ces services soient exécutés par lui-même ou par d'autres prestataires de services, et est tenu d'apporter de l'aide au client en difficulté.

L'Office de Tourisme ne peut être tenu pour responsable des erreurs de réservation qui sont imputables au client ou qui sont causées par des circonstances exceptionnelles et inévitables, de l'inexécution totale ou partielle des prestations commandées dans un cas de force majeure comme définit à l'article 7.4 des C.G.V. présentes, au fait d'un tiers, à une mauvaise exécution de ses obligations par le client, ou en cas de faute de ce dernier.

Le client informe l'Office de Tourisme, dans les meilleurs délais eu égard aux circonstances de l'espèce, de toute non-conformité constatée lors de l'exécution d'un service de voyage inclus dans le contrat. L'Office de Tourisme ne pourra être tenu pour responsable des dommages de toute nature pouvant résulter d'une indisponibilité temporaire du site ou d'une interruption de la connexion du client au cours du processus d'enregistrement, de réservation ou de paiement.

Si l'un des services de voyage n'est pas exécuté conformément au contrat, l'Office de Tourisme remédie à la non-conformité, sauf si cela est impossible ou entraîne des coûts disproportionnés, compte tenu de l'importance de la non-conformité et de la valeur des services de voyage concernés. Si l'Office de Tourisme ne remédie pas à la non-conformité dans le délai raisonnable fixé par le client celui-ci peut y remédier lui-même et réclamer le remboursement des dépenses nécessaires.

ARTICLE 12 – ASSURANCE

Lors de votre réservation, l'Office de Tourisme ne vous propose pas de souscrire une assurance multirisque ou annulation et vous invitons à vérifier que vous bénéficiez par ailleurs de ces garanties auprès de l'assureur de votre choix qu'il vous appartiendra de contacter directement en cas de sinistre, autre que celui engageant la responsabilité de plein droit de l'Office de Tourisme, avant ou pendant la prestation afin de déclencher la procédure adaptée.

ARTICLE 13 – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

L'Office de Tourisme est susceptible de collecter des données à caractère personnel nécessaires au traitement informatique de votre inscription, à son suivi, à l'envoi de newsletter, de promotions et sollicitations ou dans le cadre d'enquêtes de qualité (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux). Vous pouvez à tout moment vous désinscrire en cliquant sur le lien hypertexte prévu à cet effet en bas de chaque communication, en adressant un courriel à l'adresse accueil@tourisme-barleduc.fr ou en envoyant un courrier à l'adresse suivante : Office de Tourisme Sud Meuse – 7, Rue Jeanne d'Arc- 55000 BAR-LE-DUC. Conformément au RGPD vous bénéficiez du droit d'accès et de rectification, de mise à jour, de portabilité et de suppression de ses données vous concernant

que vous pouvez exercer auprès de l'Office de Tourisme aux coordonnées ci-dessus.

Sauf avis contraire de votre part lié à une limitation ou à une opposition au traitement de vos données personnelles, nous nous réservons la possibilité d'utiliser ces informations pour vous faire parvenir diverses documentations précitées.

Vous disposez également de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

ARTICLE 14 – PROPRIETE INTELLECTUELLE / PHOTOS / ILLUSTRATIONS

Les photos, cartes et illustrations contenues dans les brochures et/ou le site Internet sont illustratives et n'ont pas un caractère contractuel. Toute reproduction ou exploitation commerciale ou non de ces éléments est strictement interdite sauf autorisation écrite préalable. Est également interdite l'extraction répétée et systématique d'éléments protégés ou non du site www.tourisme-barleduc-sudmeuse.fr causant un préjudice quelconque à l'Office de Tourisme Sud Meuse ou à l'un de ses prestataires ou fournisseurs.

ARTICLE 15 – ARCHIVAGE DU CONTRAT

Tout contrat conclu avec un client sera archivé par l'Office de Tourisme pendant une durée de 10 ans conformément aux articles L213-1, R213-1 et R213-2 du Code de la consommation. L'Office de Tourisme archivera ces informations et produira une copie du contrat à la demande du client.

ARTICLE 16 – RECLAMATION / LITIGE

Les présentes conditions générales de vente sont soumises à la loi française. Toute réclamation relative à une prestation doit être adressée l'Office de Tourisme par courriel à groupes@tourisme-barleduc.fr, et par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 7 jours à compter de la fin de la prestation fournie. Après avoir saisi notre structure (le Service Qualité ou le service Réceptif), et à défaut de réponse satisfaisante du service dans un délai de 60 jours, ou si la réponse reçue n'est pas satisfaisante, le client peut faire appel au Médiateur du Tourisme et du Voyage (www.mtv.travel). Tout litige, qui n'aura pu être réglé à l'amiable, relèvera exclusivement du Tribunal de Grande Instance de Bar-le-Duc pour une personne morale, et dans le cas d'une personne physique, la compétence est attribuée au Tribunal compétent conformément à l'article L.141-5 du Code de la consommation.

Office de Tourisme Sud Meuse

7, Rue Jeanne d'Arc

55000 BAR-LE-DUC

TÉL. : 03 29 79 11 13

Responsabilité Civile Professionnelle

Gan Assurances (31 Rue André Maginot, 55000 Bar-le-Duc)

Immatriculation au registre national des opérateurs de voyages et de séjour par Atout France :

N° autorisation IM 055 14 00 01

N° SIRET 79982975900031

Garantie financière : APST - 15 avenue Carnot, 75017 PARIS Cedex



Téléchargez l'application
"Bar-le-Duc Cité Renaissance"



Retrouvez-nous
sur notre site mobile !



• Crédit-photos : Daniel AVARD • François GUILLAUME • Office de tourisme Sud Meuse (L. Gaspar, N. Triffaut, C. Passera) • COPARY / Paulo De Oliveira • Michel PETIT • Entreprise Dutriez • 4Runners • Entreprise Zins Père et Fils • Guillaume Ramon GRPRESS.FR • Musée barrois • G. Fillion • Codecom Haute-Saulx • Metallurgic Park • Amis de la Pierre • Mairie de Sainte-Ménéhould • Association de sauvegarde du Théâtre des Bleus de Bar • Archives départementales 55-0054 • Office de tourisme Ligny-en-Barrois / J.-F. Giroud • Andra, D. Walbach • Codecom Portes de Meuse • Mylène COLLOT • Fous de terroir • Vincent Pillot • Conception : Stéphanie LACROIX, Atelier Graphik • Impression : NOVAPRINT.

